

COMMUNE DE BONVILLERS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 13 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un le treize septembre à dix- huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Bonvillers en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Vincent Loisel, Maire.

Présents : Monsieur Vincent LOISEL, Madame Isabelle ROUSSELLE, Madame Marie-José MATHON, Mesdames Aurore DEVILLERS et Sandrine BONNEMENT, Monsieur Léandre ROBART, Monsieur Michel YELOVINA, Monsieur Maxime GRIOCHE, Monsieur Christophe FRUCHART, Monsieur Sébastien GERARD et Monsieur Guy DELABRUYERE

Secrétaire de séance : Madame Sandrine BONNEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la venue de Madame MAINKA qui représente la CCOP pour la présentation des diagnostics des assainissements individuels. Monsieur le Maire invite Madame MAINKA à se présenter. Cette dernière présente la définition de l'assainissement non collectif, elle informe les membres du Conseil Municipal de l'obligation du SPANC de procéder à des contrôles tous les 10 ans et de l'obligation d'émettre des diagnostics en cas de vente ou de cession immobilière.

Madame MAINKA rappelle que le choix de l'assainissement non collectif est un choix du Conseil Municipal et que sans modification voulu par le Conseil Municipal la situation reste la même.

Madame MAINKA rappelle l'obligation de déposer en mairie toute demande de travaux ou de création d'assainissement non collectif. Cette demande reçoit de la part du SPANC un avis favorable ou non.

Madame MAINKA informe les membres du Conseil Municipal qu'un contrôle des assainissements commencera en octobre, novembre 2021. Un avis de passage sera déposé dans les boîtes aux lettres avec un RDV.

Intervention de Madame Aurore DEVILLERS sur l'impossibilité de présenter une facture pour la vidange de son assainissement et sur l'impossibilité de réaliser les travaux. Madame MAINKA informe qu'un accompagnement sous forme d'aide, peut-être demandée sous certaines conditions. Monsieur le Maire demande à la CCOP de fournir une brochure avec les taux des aides, pour pouvoir renseigner les administrés.

Départ de Madame MAINKA.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter aux délibérations, la délibération concernant le schéma de mutualisation.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

Lecture et approbation faite du compte rendu de la réunion du 25 mai 2021

Intervention de Monsieur Sébastien GERARD et de Madame Aurore DEVILLERS sur le problème des bus scolaires et de la dangerosité des manœuvres de ces derniers.

1. Evènements passés et à venir.

Monsieur Le maire rappelle les évènements passés et à venir;

- Elections Régionales et Départementales
- Report du feu d'artifice du 13 juillet au vendredi 16 juillet
- Les jeux du vendredi soir au jeu de paume pendant l'été (à voir si renouvellement l'année prochaine)
- Repas du 15 août (avec passe-sanitaire) environ 80 convives, les gens étaient contents du repas.
- Rentrée scolaire et le périscolaire
- Réunion du Comité des fêtes
- Le 11 novembre 2021
- La préparation de Noël 2021

2. Délibération pour adhésion au SMTCO

Monsieur le Maire présente le syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise, il informe que la commune peut adhérer gratuitement au syndicat pour bénéficier si cette dernière le souhaite à des transports collectifs avec un tarif unique.

Le Conseil Municipal vote l'adhésion au SMTCO à l'unanimité

3. Délibération pour approbation du rapport SE60 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal de l'envoi du rapport par mail avec l'ordre du jour. Monsieur le Maire demande à Monsieur GERARD de présenter le rapport aux membres du Conseil Municipal. Monsieur GERARD informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité pour la commune de faire des achats groupés pour bénéficier de tarifs avantageux, depuis le transfert de compétences.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'approbation du rapport SE 60 2020

4. Délibération pour approbation du schéma de mutualisation

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité d'adhérer au schéma de mutualisation avec la CCOP. Ce schéma permet de mutualiser les services, le personnel ou les compétences comme par exemple, la mutualisation de l'urbanisme qui existe déjà. Le schéma de mutualisation permettrait d'utiliser le personnel d'autres communes pour des remplacements.

Intervention de Monsieur GERARD sur le doublon avec l'aide du CDG60.

Le Conseil Municipal vote à la majorité le schéma de mutualisation

ABSTENTION	2
CONTRE	1
POUR	8

5. Délibération pour la numérisation des actes d'Etats Civils

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'importance de numériser les actes d'Etats Civils dans le cadre de la dématérialisation des actes.

Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 1 040.00 TTC environ pour faire numériser tous les actes de la commune de BONVILLERS.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la numérisation des actes d'Etats Civils

6. Délibération pour la création d'un poste d'un contrat PEC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la fin du contrat de l'agent des espaces verts le 08/01/2022. Ce contrat ne sera pas renouvelé. Monsieur le Maire propose de remplacer l'agent des espaces verts jusqu'à la fin du contrat par l'agent d'entretien.

Monsieur le Maire propose de faire un contrat PEC de 30h/semaine en janvier 2022 à l'agent d'entretien si la législation le permet ou sinon d'établir un CDD en remplacement. Monsieur le Maire propose, que l'agent pourrait être affecté à la sécurité des bus et à la sortie de l'école.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité création du contrat PEC de 30h/semaine

7. Points sur les travaux et les subventions

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du changement d'intermédiaire à l'ADTO, il informe qu'une réunion est prévue le 23/09/2021 pour discuter des travaux de la RD 112. Monsieur le Maire propose de décaler le RDV
- Le chauffage de la salle des fêtes

Coût total HT de 20 055.15€, le Conseil Départemental a donné son aval pour une subvention d'un montant de 6 810.00€ et la DSIL subventionne pour un montant de 9 214.71€.

Coût HT des évacuations des déchets est de 2 679.55€ est à la charge de la commune.

Les travaux sont terminés et la commune est en attente du versement des subventions d'un montant de 16 024.71€ HT

- Le calvaire de l'église

Monsieur le Maire présente les différents devis, il informe les membres du conseil Municipal de l'accord du Département et de la CCOP pour un montant 6 285.00€ HT, la Commune est en attente de la réponse de la Région et de la DETR.

Monsieur le Maire propose de prendre une décision lors de la réponse de 2 autres financeurs sachant qu'un devis propose de remplacer le socle existant du calvaire.

- La porte de l'église et sa rampe PMR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de devis à 3 artisans pour restaurer la porte.

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal de l'attente de réponse des financeurs.

- les plantations des chemins ruraux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de déroger à la date butoir des travaux pour permettre de planter des haies à hauteur de 4 000.00€ environ. Cette somme correspond au plafond de la subvention accordée par la Région.

Monsieur le Maire propose à Madame MATHON de prendre contact avec les artisans.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François MATHON, ce dernier explique qu'il faudrait passer le roto-fil et faire le point sur l'état des plantations pour pouvoir remplacer les haies qui sont mortes.

Monsieur le Maire propose de faire une visite des haies pour faire un état et de voir avec l'artisan si une garantie existe pour remplacement des haies mortes naturellement.

Monsieur le Maire propose de faire une haie dans un chemin de BONVILLERS où l'eau stagne pour éviter le ruissellement.

Intervention de Madame Aurore DEVILLERS sur l'obligation de l'utilisation du chemin à cailloux pour les camions à betteraves, Monsieur le Maire informe que les camions seront dans l'obligation de l'utiliser et que si les camions ne l'utilisaient pas il faudrait en informer la sucrerie Saint-Louis.

8. Choix dans la date de l'inauguration

Monsieur le Maire propose de demander à Monsieur Victor HABERT-DASSAULT la date qui lui conviendrait en novembre.

Monsieur le Maire détaille les 2 devis entre une plaque de rue et panneau de rue avec un poteau. La décision sera prise lors de la prochaine réunion.

Départ de Monsieur Michel YELOVINA à 21h03

9. SIVOS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aurore DEVILLERS pour présenter les modifications des statuts du SIVOS.

Le SIVOS souhaiterait prendre la compétence d'achat de fournitures, des prestations de services et le paiement des petits travaux mais en contrepartie, le SIVOS souhaiterait demander une augmentation et une modification du mode calcul.

Madame Aurore DEVILLERS présente l'ébauche du BP 2022 avec une augmentation d'environ de 2 000.00€ par rapport à 2021.

Intervention de Monsieur Sébastien GERARD concernant la participation des toutes les communes aux travaux du gros œuvres.

Le Conseil Municipal vote le maintien des statuts du SIVOS.

10. Projet de démolition du bâtiment derrière la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe que le bâtiment derrière la salle des fêtes sera à démolir. La décision sera prise ultérieurement.

11. Délibération pour le Droit de Prémption

Monsieur le Maire propose de mettre en place un Droit de Prémption pour la commune pour permettre à cette dernière de pouvoir acquérir des parcelles lui permettant de répondre à l'intérêt général.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la CCOP préconise la zone U en intégralité.

Le Conseil Municipal vote à la majorité le Droit de Prémption pour la zone AU et U

ABSTENTION	4
CONTRE	1
POUR	5

12. Questions diverses

- « Pouvez-vous nous dire si une remise en état est prévue prochainement concernant les bordures de trottoirs, bouches d'écoulement des eaux pluviales qui se sont affaissées ? »

Réponse Monsieur le Maire informe que les travaux prévus sur la RD 112 vont résoudre le problème des trottoirs et des eaux pluviales.

- « Que compte faire le Conseil pour améliorer les conditions de circulations concernant la traversée de la commune et particulièrement la rue d'Ansauvillers où la vitesse est bien plus excessive »

Réponse Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal des difficultés dans la solution la plus adaptée à trouver pour le village. Une réflexion sera posée à la prochaine réunion sur ce sujet

- « A l'heure des distanciations sociales, des gestes barrières et du tout numérique, pourquoi ne pas recevoir les dates et horaires des réunions du Conseil Municipal par SMS ou par mail ? »

Réponse : Les dates et l'ordre du jour sont affichés sur le panneau d'affichage comme l'oblige la législation

- « Que pense faire le Conseil Municipal pour lutter contre les dépôts sauvages ? »

Réponse Monsieur le maire rappelle que la législation permet de déposer plainte mais que les plaintes restent sans suite.

- « Monsieur le Maire peut-il faire un bilan sur les plantations de haies, l'état de ces dernières ? »

Réponse Monsieur le Maire explique que la question a déjà été répondu pendant le Conseil Municipal (voir les plantations des chemins ruraux)

- Ecran de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente le devis de l'écran de la salle des fêtes, il est décidé après vote que si le montant du devis n'a pas bougé, le Conseil Municipal accepte l'achat d'un écran d'un montant de 2 152.80€ TTC.

- Site Internet

Monsieur le Maire demande à Madame Sandrine BONNEMENT si le site internet sera mis à jour dans les semaines suivantes. Madame Sandrine BONNEMENT informe que le site a pris du retard suite à la mise à jour du comité des fêtes mais que le site de la commune sera réactualisé prochainement.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 1 000.00€ au comité des fêtes pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le versement de la subvention de 1 000.00€ au comité des fêtes

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du compte rendu de la CCOP sur le PLUI qui est la base du PLU communal.
- Intervention de Monsieur Guy DELABRUYERE sur les coups de feu qui ont retentit dans la commune. Les caméras de la commune ne permettent pas d'expliquer les circonstances de ces coups de feu.

Séance levée à 21h53

M LOISEL

Mme ROUSSELLE

Mme MATHON

M GERARD

Mme BONNEMENT

M FRUCHART

Mme DEVILLERS

M YELOVINA

M DELABRUYERE

M GRIOCHE

M ROBART